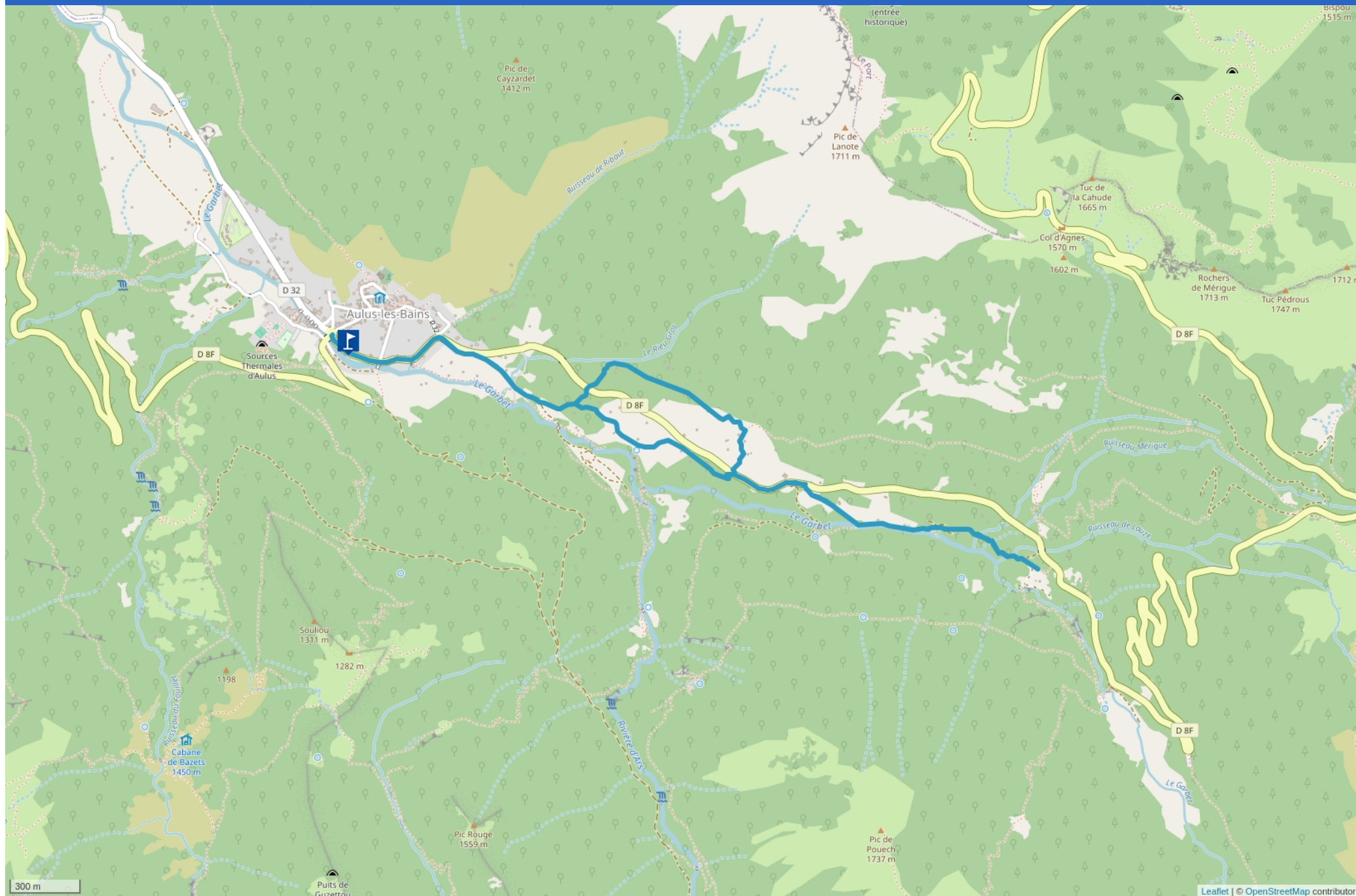


# LE CHEMIN DES MINES



Cet itinéraire vous est fourni à titre indicatif. Cirkwi ne certifie pas la fiabilité des informations contenues dans les textes, cartes ou photos de cet itinéraire. Retrouvez plus d'infos sur [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)



Mise à jour le 02/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

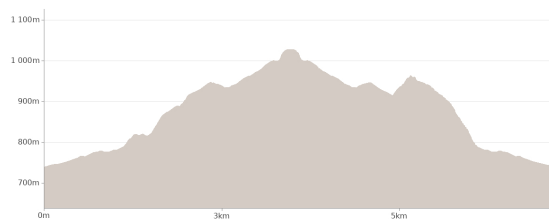
# Le chemin des mines

Proposé par :


Office de tourisme Couserans Pyrénées

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait

voyager" [www.cirkwi.com/circuit/664894](http://www.cirkwi.com/circuit/664894)





Départ : Parking près du Bureau d'information touristique - 09140 AULUS-LES-BAINS

 7.36 km

 1h50

Très facile 

 maxi 1027 m  350 m

 mini 738 m  350 m

Cette balade se déroule sur le premier chemin muletier existant entre Aulus et la vallée du Vicdessos jusqu'à l'emplacement de l'ancien «Château» de Castel Minier.

## TOPO/PAS À PAS

1/ Prendre la route D8 en direction du Col d'Agnès jusqu'à la sortie du village, au lieu dit « la Croix du ruisseau » (400m du parking) 0.00 -

2/ prendre le sentier, en contrebas, qui passe entre la route et la grange. 0.05 -

Le sentier passe à côté d'une usine électrique où vous trouverez un Mail dernier vestige d'une forge à la Catalane

3/ intersection du GR10 prendre à gauche le long de la grange. 0.10 -

4/ Quitter ensuite le GR10 et prendre à droite 0.15 -

5/ Reprendre la route sur 200 m. 0.35 -

Cet itinéraire vous est fourni à titre indicatif. Cirkwi ne certifie pas la fiabilité des informations contenues dans les textes, cartes ou photos de cet itinéraire. Retrouvez plus d'infos sur [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

Ensuite, le sentier après le hangar, au-dessus de la première grange que vous trouverez sur votre droite au bord de la route. Ce sentier qui longe la rivière va vous permettre de rejoindre

6/ Castel Minier, avec sa cabane et sa grange posées sur une butte à votre droite. 1.10 -

C'est ici, que se trouvait l'ancien « Château » d'Aulus, dont la tour, encore debout en 1850, fut détruite, pour construire à sa place la grange que vous voyez. Le château abritait, au 15<sup>ème</sup> siècle, une fonderie où était traité le minerai pour en tirer de l'argent et du plomb.

Pour le retour prendre le même itinéraire ou la variante variante N°27b :

8/ traverser la route et par une montée assez raide 0.35 - rejoindre

9/ le GR 10 qui vous remmène au point 3 (20mn) 0.45 -

## PÉRIODE D'OUVERTURE

Du 01/01 au 01/12.

Sous réserve de conditions d enneigement.

## NATURE DU TERRAIN

Terre

## RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :

TPP 25 IGN 20480T Aulus les Bains - Mont Valier

## CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email : [contact@tourisme-couserans-pyrenees.com](mailto:contact@tourisme-couserans-pyrenees.com)

Site web : <https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/>

## COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.

- Observer la flore sans la cueillir.

- Rester discret, pour les animaux sauvages.

- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écartez-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.



Mise à jour le 02/04/25 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.

